

RÉSUMÉ

CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE DES MILLE ÎLES, PLAN DIRECTEUR, 1998 ¹

Deux annexes ont été ajoutées à ce document.

L'annexe 1 fait une estimation de l'achalandage potentiel pour le développement projeté de la rivière des Mille Îles. L'annexe 2 présente le résumé de deux articles de journaux portant sur la création de la « Corporation de la mise en valeur de la rivière des Mille Îles » en novembre 1998.

Résumé rédigé par Marcel Bruneau et collaborateurs

1 mai 2008

Note : Le présent document est un résumé et un choix d'extrait du document original. Il n'engage en rien ses auteurs ni ceux du document original.

La Corporation de mise en valeur de la Rivière des Mille Îles propose la réalisation d'un plan directeur présentant les objectifs suivants :

- déterminer la raison d'être de la Corporation;
- préciser son rôle dans la mise en valeur de la Rivière des Mille Îles;
- définir sa vision quant à la mise en valeur du corridor de la Rivière des Mille Îles.

Créée par la Conférence des maires de la Rive-Nord, la Corporation regroupe onze municipalités : Laval, Lachenaie, Terrebonne, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère, Boisbriand, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe-sur-le Lac.

Introduction

La Corporation se définit davantage comme un organisme rassembleur que comme un organisme gestionnaire.

Le présent document fait état des travaux réalisés dans le cadre de l'étude, notamment :

- des consultations auprès des villes partenaires;
- de l'examen des études existantes;
- des possibilités de rejoindre diverses clientèles de récréotourisme;
- des orientations à privilégier pour la mise en valeur du corridor de la Rivière des Mille Îles;
- des projets spécifiques à chacune des portions du territoire touché par ce projet.

La dernière partie du rapport mentionne le rôle de « pouvoir moral » que la Corporation devrait assumer pour que la mise en œuvre du projet se fasse dans un esprit de collaboration et d'harmonisation dans chaque municipalité.

Territoire d'étude

¹ Plan directeur. Document produit par la firme Daniel Arbour et Associés et le Groupe DBSF, novembre 1998, 36 pages. Document commandé et présenté à la « **Corporation de mise en valeur de la Rivière des Mille Îles** ». La corporation réunissait au départ la ville de Laval et 10 municipalités de la Rive Nord de la rivière. Depuis, la ville de Sainte-Marthe-sur-le Lac s'est retirée.

La Rivière des Mille Îles s'étend sur 40 km, du lac des Deux-Montagnes à l'ouest jusqu'à sa rencontre avec la Rivière des Prairies à l'est. Le territoire de la rivière est compris dans la zone délimitée au nord, par le chemin de la Grande-Côte et au sud, par le boulevard des Mille-Îles à Laval. Ces chemins correspondent aux limites naturelles de la plaine inondable.

Dans l'ensemble du Grand Montréal Bleu, le corridor de la Rivière des Mille Îles se distingue par la préservation du milieu naturel de la majorité des îles et sur des portions importantes de rives situées sous les niveaux inondables de récurrence 20 ans.

Nature du projet et des clientèles à privilégier : vision (p. 4)

- Conservation du milieu naturel
- Mise en valeur et restauration des écosystèmes
- Poursuite du processus de dépollution de la rivière pour encourager son utilisation. La qualité actuelle de l'eau ne permet plus la baignade, mais la situation pourrait changer à terme. Au cours des années 1940-1950 en effet, la rivière a été un véritable paradis pour la baignade.
- Priorité accordée aux clientèles locales
- Priorité aux activités « douces » (canotage, pêche sportive, voile, planche à voile, randonnée pédestre, randonnée à vélo, cyclotourisme, pique-nique, activités de détente familiale, interprétation de la nature, ski de randonnée, patinage, etc.).

Complexité de la problématique relative à la mise en valeur de la Rivière des Mille Îles

- Onze municipalités sont concernées : Laval sur la rive sud et dix municipalités sur la rive nord.
- Le caractère naturel du corridor a été bien protégé aux endroits non urbanisés mais la majeure partie des berges est occupée par des résidences privées.
- Les îles et les terrains disponibles présentent une grande discontinuité et une diversité de potentiels, situation unique dans la région métropolitaine (récréatif, naturel, historique, etc.)
- Traversé par les réseaux majeurs (routiers et récréatifs), le corridor de la rivière est facilement accessible.
- Les populations des villes riveraines s'intéressent davantage à la rivière et réclament des équipements qui facilitent le contact avec la rivière : sentiers en rives, infrastructures et bâtiments de services, etc.
- La clientèle potentielle est nombreuse. Elle comprend les résidents des villes riveraines (première cible) ainsi que les excursionnistes* ou même les touristes, si bien que la mise en valeur de la Rivière des Mille Îles pose davantage le problème de l'offre que celui de la demande.

* Excursionnistes : personnes qui viennent faire une activité sur un site pour une durée n'excédant pas une journée (sans séjour) tout en parcourant une distance de plus de 80 km. Après les résidents de la région, ils représentent le marché récréotouristique le plus important susceptible d'être attiré par la mise en valeur de la Rivière des Mille Îles.

L'approche conceptuelle

Elle repose sur quatre principes liés au potentiel du milieu et au rôle dévolu à la Corporation :

- intercepter les clientèles;
- créer des pôles de développement;
- faire la promotion des projets d'ensemble;
- exploiter la diversité des milieux.

Quatre pôles (p. 19 et 20)

Tant par la possibilité d'activités nautiques et riveraines que par leur raccordement aux réseaux routiers et cyclables, les **quatre pôles de développement** suivants représentent la diversité et la richesse des milieux :

- *Terrebonne / Île des Moulins* (axe de l'autoroute 25)

Intérêt lié au site naturel de l'île et des rapides, à l'histoire et aux activités culturelles

- *Bois-des-Filion, Lorraine et Laval (Auteuil)* (axe de l'autoroute 19)

Endroit le moins développé à ce jour mais porteur de grandes possibilités de mise en valeur. Situé au centre du corridor de la rivière, accessible par l'autoroute 19, lieu de passage du corridor cyclable qui reliera le parcours du « Petit train du nord » au réseau de la CUM, ce site comprend des terres riveraines de Laval (les anciennes plages Idéale et Jacques-Cartier) et de Lorraine (Domaine Garth) ainsi que des plans d'eau à Bois-des-Filion (Île Garth). Il offre les meilleures possibilités de début et de fin de parcours pour les diverses activités envisagées dans le corridor : navigation calme, cyclisme et randonnée pédestre.

- *Rosemère, Boisbriand / Laval (Sainte-Rose)* / axes route 117 et autoroutes 15 et 13

L'archipel Sainte-Rose représente un troisième pôle majeur. Déjà bien mis en valeur par Éco-Nature qui gère le « Parc de la Rivière des Mille Îles », l'archipel offre à la population des activités d'aventure et de découverte du milieu naturel. Celles-ci ont contribué à bâtir la réputation de la rivière des Mille Îles et à rassembler les villes autour d'un projet de mise en valeur de la rivière.

- *Saint-Eustache, Deux-Montagnes* (ouvrage de régulation des eaux et Baie des Grandes-Largeurs) / *Laval (Laval-sur-le-Lac et Laval-Ouest)* / axe route 148

L'extrémité ouest du corridor est propice à la navigation légère et la pêche. Puis la rivière s'élargit et le paysage se modifie. C'est le lieu de passage d'un parcours cyclable majeur reliant l'Outaouais et la région de Montréal qui offre un noyau historique (Saint-Eustache) et l'ouverture sur un des plus beaux plans d'eau de Montréal (lac des Deux Montagnes).

Telles sont les caractéristiques qui distinguent ces quatre pôles et qui en font leur intérêt.

La section de rivière qui se prête aux activités en eau calme s'étend sur plus de 30 km. La création de pôles permettra d'établir des tronçons thématiques dont la longueur conviendra davantage à une clientèle excursionniste (un jour) ou familiale. **Programme d'activités pour le corridor de la Rivière des Mille Îles** (p. 21 à 25)

Le plan de mise en valeur propose la poursuite des actions déjà entreprises en matière de protection du milieu naturel, de mise en valeur des potentiels récréatifs et d'interprétation historique. Les aménagements proposés visent à diversifier davantage la nature des activités offertes, à exploiter les potentiels sur l'ensemble du corridor de la rivière et à le raccorder aux grands réseaux régionaux et provinciaux.

L'ensemble des activités nautiques et riveraines proposées sont énumérées aux pages 21 à 26.

Il convient de noter que nous ne présentons que les activités touchant les pôles Terrebonne-Laval et Boisbriand-Terrebonne et en particulier, celles de l'île Saint-Joseph.

Terrebonne et Île Saint-Joseph (Laval) : secteur d'eau calme situé à l'ouest de la 40^e avenue

Le secteur de la 40^e avenue à Terrebonne et celui de l'île Saint-Joseph à Laval constituent deux sites à aménager pour encourager les activités nautiques en eau calme dans des embarcations légères. Situés sur les rives qui font face à la dernière portion calme de la rivière en provenance de l'ouest, ils permettent l'aménagement d'aires de détente pour le pique-nique et l'interprétation de la nature car ils sont situés sur une portion inondable riche en faune et en flore.

Les eaux calmes de cette zone favorisent la pratique de la pêche et l'interprétation de la faune et de la flore. L'extrémité est de l'île Saint-Joseph est particulièrement intéressante pour l'observation de la nature, sur terre, en rive et sur l'eau. Il suffirait d'y aménager des facilités de mise à l'eau et des services de soutien aux activités. Grâce à la distance qui les sépare de Bois-des-Filion, ces deux sites pourraient être l'aboutissement d'un autre circuit canotable en eau calme ou l'extrémité d'un long parcours depuis Saint-Eustache.

D'autre part, la rivière offre de belles possibilités d'excursion en embarcation légère et d'activités de découverte et d'interprétation du milieu naturel. Par la longueur du parcours et la nature des paysages, plusieurs sites pourraient représenter le début et la fin de circuits offrant une grande variété d'expériences récréotouristiques : Saint-Eustache, Bois-des-Filion, l'île Saint-Joseph et le secteur de la 40^e avenue à Terrebonne. Notons que chaque année, la descente de la rivière des Mille Îles attire plusieurs centaines d'embarcations, tendant ainsi à devenir une attraction incontournable.

En résumé, l'occasion de créer des circuits existe bel et bien dans la région métropolitaine. Diverses interventions pourraient aider à réaliser cet objectif : location d'embarcations légères, opération d'une navette entre ces divers points de mise à l'eau, feuillets cartographiques et éducatifs sur les divers circuits, promotion des activités auprès des villes de la Corporation et de la région métropolitaine.

Terrebonne/Laval (autoroutes 25 et 19) : lien cyclable et pédestre

Le vélo attirant de plus en plus d'adeptes au Québec, l'excursion a gagné beaucoup en popularité. Entre Terrebonne (île des Moulins) et Bois-des-Filion (à proximité de l'autoroute 19), un circuit cyclable des plus intéressants peut être aménagé. Sur la rive nord, le réseau peut emprunter la « Trans Terrebonne » (une piste multifonctionnelle pour le vélo, la marche et le ski de fond) qui traverse le parc écologique de la ville le long du Coteau (magnifique boisé de pins et de feuillus). La piste longe la rivière à 500 m environ à l'intérieur des terres, traversant un milieu à la fois urbain et boisé.

À Laval, diverses possibilités existent le long du boulevard des Mille-Îles et de l'avenue des Perrons, du boulevard Sainte-Marie à travers le domaine agricole. Le Vieux pont de Terrebonne assure la liaison entre les deux rives.

Recommandations relatives au rôle de la Corporation

La Corporation aura un triple rôle à jouer dans la mise en valeur du corridor de la rivière :

- un rôle de **rassembleur** dans l'harmonisation des actions planifiées par onze municipalités et plusieurs organismes;
- un rôle de **coordinateur** des projets;
- un rôle **d'agent de promotion** pour accroître la notoriété de la rivière et de ses attraits.

La mise en place du plan directeur entraîne les interventions suivantes :

- conférer une image de marque à l'ensemble du corridor;

Les plans de conservation et de récréotourisme donneront une image de marque à la Rivière des Mille Îles. Grâce à une promotion adéquate, le développement d'un certain nombre de pôles et de circuits sur l'eau et en rive contribuera également à la notoriété de la rivière.

Actuellement, le Parc de la Rivière des Mille Îles se confond avec l'Archipel de Sainte-Rose où Éco-Nature organise déjà des activités. Même s'il existe actuellement une corporation du nom de « Parc de la Rivière des Mille Îles », nous pensons qu'il y a intérêt à ce que la Corporation négocie avec les responsables d'Éco-Nature le droit d'utiliser le nom de **Parc de la Rivière des Mille Îles** pour représenter l'ensemble des pôles, des attraits et des circuits qui devraient assurer la mise en valeur de la rivière.

Il importe également que la Corporation se dote d'un **logo** identifiant l'ensemble du corridor.

- établir une priorité d'intervention et consentir à privilégier certains endroits (p. 32-33);
- créer des circuits historiques, nautiques et terrestres pour intégrer les multiples projets le long de la rivière (p. 33 à 35)

- définir clairement des règles de protection du milieu naturel et planifier les projets en conséquence.

Conclusion

La Rivière des Mille Îles offre un véritable potentiel au plan récréotouristique. Des activités diversifiées permettront d'attirer un large public sur les 40 km de son parcours qui offre une telle variété de paysages et de milieux naturels. Stimulée par une promotion adéquate, sa notoriété devrait attirer rapidement des clientèles de plus en plus intéressées à l'environnement et aux activités de plein air.

En plus des aménagements à réaliser pour accueillir le nombre de visiteurs souhaité, la mise en valeur de la rivière pose des défis au plan du marketing. En termes d'achalandage (Annexe 1), la priorité sera donnée, dans un premier temps, à la population locale et régionale. Ensuite, il faudra rapidement diriger les efforts auprès des excursionnistes, une clientèle nombreuse pouvant générer des *retombées économiques appréciables*, sans oublier les touristes ainsi que les amis et les familles qui se rendent visite.

Pour augmenter la notoriété de la rivière des Mille Îles, la Corporation devra jouer un rôle de **rassembleur** auprès des villes partenaires, un rôle de **coordonnateur des projets** et un rôle **d'agent de promotion**. Et pour que les projets se matérialisent, elle devra convaincre ses membres de l'importance de se rapporter à un **organisme unique** dont le rôle sera de coordonner les actions des villes.

Annexe 1

Estimation de l'achalandage

Réaliser une estimation de l'achalandage potentiel pour le développement projeté de la Rivière des Mille-Îles est une opération complexe qui doit tenir compte de plusieurs facteurs dont les principaux sont le pouvoir d'attraction de la rivière et les activités et aménagements offerts. Selon une hypothèse qui suppose un investissement de ressources significatives de la part des membres de la Corporation et de leurs partenaires, les auteurs de ce document estiment que la fréquentation annuelle optimale de la Rivière des Mille Îles et de ses abords pourrait être, à long terme, d'environ 900 000 personnes. Les populations locales et régionales (situées à moins de 80 km du lieu de résidence) formeraient le fort pourcentage de l'achalandage, les excursionnistes viendraient en second, avec 10 à 20 % et enfin, les touristes, avec 5 à 10 %.

Ces estimations, si elles se concrétisaient, placeraient la Rivière des Mille Îles, en termes de fréquentation, dans le même groupe que le *Canal Lachine*, le *Parc d'Oka* et le *Centre de la Nature de Laval*.

L'attraction de la clientèle touristique est en partie dépendante d'un développement de la *fonction d'hébergement* à proximité de la rivière. Non comprise dans le plan directeur de mise en valeur comme tel, cette fonction pourrait faire l'objet d'investissements du secteur privé au fur et à mesure que s'accroîtra la notoriété de la rivière de Mille Îles comme pôle récréotouristique.

Annexe 2

Articles de journaux

sur la création de la « Corporation de mise en valeur de la Rivière des Mille Îles »

« *Québec verse 750 000 \$ pour la mise en valeur de la rivière des Mille* »
Daniel Brosseau, **Le Journal de Montréal**, 17 novembre 1998, p. 23.

« Pour Elie Fallu, maire de Sainte-Thérèse et président de la nouvelle Corporation, la préoccupation relative à la Rivière des Mille Îles qu'entretiennent les élus municipaux se situe d'abord dans l'intérêt que leurs concitoyens ont pour leur environnement immédiat. *'Notre préoccupation relative à la rivière se situe dans le cadre du Grand Montréal Bleu parce que la rivière des Mille Îles fait partie de l'archipel de Montréal'*, a indiqué M. Fallu. »

La mise en valeur du cours d'eau et de ses environs créera en fait un « Parc de la Rivière-des-Mille-Îles », selon M. Fallu.

« *Un plan directeur pour la mise en valeur de la rivière des Mille Îles* »
Hélène Alexandre, **Nord Info**, 21 novembre 1998, p. 8.

« À titre de président de la Corporation de mise en valeur de la Rivière des Mille Îles, Elie Fallu a rappelé que depuis 25 ans, quelque 250 millions de dollars ont été investis pour remettre la rivière en état d'usage. Après la mise en place des ouvrages de contrôle des inondations et la fin des travaux d'épuration prévue à l'été 1999, M. Fallu a convenu avec son auditoire qu'il *'est*

maintenant temps de rendre aux citoyens le plein usage de cette rivière caractérisée par le remarquable état de conservation de ses berges et de ses îles'. »